

Du 28 juin 2022

La séance du Conseil s'est tenue à la salle de bal de Fourmies à 18 h 00

Nombre de membres en exercice : 45 présents : 36 pouvoirs : 5 votants : 41

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, M. Benjamin WALLERAND ; **Pour BAIVES** : Mr Claude GARY ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, Mme Corinne LEFORT, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Jean-Pierre WILHEM, Mme Réjane CLEMENT, M. Jérôme ALCESILAS, Véronique BOUBIA, Cédric GLASSET ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT, Mr Ludovic ZACHARIE ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Mme Emilie BARBET ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme. Valérie SELLIER, Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN, Mr Clément CHIKH ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Mme Joëlle BOUTTEFEUX a donné pouvoir à Mr Benjamin WALLERAND, M. Bernard BAILLEUL a donné pouvoir à M. Jean-Luc PERAT ; **Pour FOURMIES** : Mme Valérie DUFOSET a donné pouvoir à M. Benoît WASCAT, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONAU, M. Philippe VIEVILLE a donné pouvoir à M. Louis YDE ;

Etaient absents ou excusés : **Pour Anor** : Mme Sandra PAGNIEZ ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER ; **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN ; **Pour TRELON** : M. Eric BONGIBAUT ;

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE.

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Procès- verbal réunion Conseil du 14 avril 2022
- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Fonction commune de Directeur Général des Services et mutualisation RH ville de Fourmies-CCSA-convention.
- Confirmation représentants CCSA à l'association Réussir en Sambre Avesnois (ex GIP)
- Rapport d'activités 2021 de la CCSA

2/ SERVICES FINANCIERS :

- Tarifs location MSP
- Convention financière Ecole de la deuxième chance
- Paiement honoraires complémentaires MO dossier chaufferie-protocole transactionnel
- Remise gracieuse de loyers orthophoniste- MSP Fourmies
- Convention CCSA-PARC-poste PAT

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Acquisition à l'Euro symbolique terrain ZAE Espérance -dossier défense incendie
- Acquisition voirie AFA (complément de la délibération du 16 juillet 2020)

- Cession terrain ZA Saint Laurent ANOR projet SAS Jérôme TP
- Acquisition terrain (Frun shopping) pour aménagement sente piétonne

4 / TOURISME

- Création et validation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI)
- Modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2023
- Méthode désignation représentants élus CCSA au CODIR futur OTI
- Election représentants CCSA au CODIR futur OTI
- Convention de mise à disposition temporaire -parcelles communales-projet RPN

5/ RESSOURCES HUMAINES :

- Lignes Directrices de Gestion
- Règlement intérieur du personnel
- Création poste permanent contractuel cadre A
- Création emploi contractuel réseau Média'pass

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance.

Procès- verbal réunion Conseil du 14 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière réunion du 14 avril 2022 n'appelle aucune observation et est adopté.

Délégations de pouvoirs au Président

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil.

Fonction commune de Directeur Général des Services et mutualisation RH ville de Fourmies-CCSA-convention

La discussion s'engage entre les élus concernant ce sujet de la mutualisation conformément aux dispositions du projet de convention de services communs

Après en avoir délibéré,

Le conseil par 8 voix contre, 7 abstentions et 26 voix pour, valide la création d'un service commun « Direction des ressources humaines » et d'une fonction commune de Directeur Général des Services entre la Ville de Fourmies et la CCSA et ce à compter du 1^{er} juillet 2022.

Confirmation représentants CCSA à l'association Réussir en Sambre Avesnois (ex GIP)

Suite à la transformation du GIP Réussir en Sambre Avesnois, en association votée en assemblée générale extraordinaire le 14 janvier dernier, les collectivités membres ont été sollicitées pour confirmer leurs représentants au sein de la nouvelle association. Mr GLASSET ne souhaitant pas pour raisons professionnelles, être maintenu, il est proposé de le remplacer par Mr BETTIGNIES.

Le conseil à l'unanimité confirme Mr Clement CHIKH et Mr Jean-Guy BERTIN et désigne Mr Frédéric BETTIGNIES comme représentants de la CCSA au sein de l'association Réussir en Sambre Avesnois.

Rapport d'activités 2021 de la CCSA

Le conseil à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2021

SERVICES FINANCIERS

Tarifs location MSP

Le conseil décide à l'unanimité de fixer des tarifs horaires d'occupation de locaux non affectés et utilisés à raison de quelques heures par semaine par des médecins généralistes, de la manière suivante charges comprises :

- occupation forfaitaire de 2 heures : 40€
- occupation forfaitaire de 4 heures : 60€
- occupation forfaitaire de 6 heures : 80€
- occupation forfaitaire de 8 heures : 100€

Convention financière Ecole de la deuxième chance

Le bureau valide à l'unanimité la convention financière à intervenir avec l'E2C permettant le versement de la subvention de la CCSA 2022 à hauteur de 25.000 €.

Il est demandé de solliciter auprès de la structure, les lieux d'origine des stagiaires de 2021 pour diffusion auprès des Maires des communes concernées.

Paiement honoraires complémentaires MO dossier chaufferie-protocole transactionnel

Mr COBUT s'étonne que ces honoraires n'aient pas été repris dans le marché initial de maîtrise d'œuvre au retour des résultats de l'appel d'offres.

Mr HIRAUX après la présentation par le Vice- Président aux finances, précise que la demande de régularisation des honoraires par Julie Godefroid est arrivée alors que le chantier venait justement d'être réceptionné. Sachant que le travail a bien été réalisé et que Julie GODEFROID est installée sur le territoire, il invite les élus à valider ce paiement.

Le Conseil Communautaire en valide le principe à l'unanimité et autorise la signature du protocole transactionnel.

Remise gracieuse de loyers orthophoniste- MSP Fourmies

Mr PERAT après présentation de la demande de Mme MOTTE réaffirme l'engagement qui a été le sien au service du territoire, dans la mise en place des MSP et dans l'accueil des stagiaires ; stages qui pour certains, au-delà de la formation acquise, ont permis des installations sur la CCSA.

Mr GARY interroge sur la somme concernée. Me TROCLET évoque de l'ordre de 300 à 350 euros par mois.

Le conseil accepte à l'unanimité cette remise gracieuse de deux mois de loyers au profit de Mme MOTTE Orthophoniste

Convention CCSA-PARC-poste PAT

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances sur la participation sollicitée à chaque EPCI de l'arrondissement associé dans le Plan Alimentaire Territorial.

Mr COBUT explique que les communes concernées par la cantine scolaire, travaillent avec des prestataires différents et ont déjà pour certaines, signé leur contrat. En ce qui concerne Wignehies, le contrat a été signé pour trois ans. Le recrutement du technicien n'a donc pour lui, plus d'utilité puisque pas en amont de la contractualisation.

Mr WASCAT prend la parole pour rappeler les axes de travail retenus dans la cadre du PAT et rappelle la réflexion sur la cuisine centrale en cours et inscrite dans le plan d'actions.

Il indique qu'à la base le Parc Naturel Régional pensait pouvoir valoriser son ingénierie existante déjà mobilisée sur ce dossier. Malheureusement la DRAAF n'a pas accepté car attend une implication financière des 4 EPCI.

Sur le projet de cuisine centrale, Mr COBUT met en avant la problématique de la compétence, et celle du dimensionnement de la future cuisine, en fonction du nombre de repas récupérés (adhésion d'autres communes de la CCSA).

Mr LANDA intervient pour mettre en avant l'utilité de l'animateur dans l'accompagnement des communes et la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres des communes au niveau des cantines scolaires. Il évoque l'exemple de la CC du Pays de Mormal qui a réécrit son appel d'offres et qui a obtenu de bons résultats grâce à l'accompagnement du Parc. Il rappelle que certains marchés sont en cours mais que d'autres se terminent. Mr REGHEM poursuit en expliquant que la commune de Trélon a été accompagnée par le technicien du parc pour faire pression sur le prestataire de ses cantines scolaires afin de respecter la loi Egalim. Le Parc procède également à des vérifications après signature, sur l'application réelle de la loi. Mr REGHEM conclut son propos en validant l'utilité du recrutement en matière de restauration collective.

Le conseil par une voix contre et 40 voix pour, valide la signature de la convention avec le Parc Naturel Régional de mise en place du plan alimentaire territorial et du financement de l'animation.

Mr WASCAT reprend la parole pour rappeler que les équipes du parc dans la cadre du PAT ont permis au territoire de récupérer plus d'un million d'euros pour l'Avesnois Thiérache.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Acquisition à l'Euro symbolique terrain ZAE Espérance -dossier défense incendie

Le conseil valide à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrées F247 propriété de la ville de Fourmies dans le cadre du marché pour l'installation d'une défense incendie sur la ZAE Espérance

Acquisition voirie AFA (complément de la délibération du 16 juillet 2020)

Le conseil à l'unanimité accepte de compléter la délibération du 17 juin 2020 relative à l'acquisition à l'euro symbolique, de la voirie existante du site des ex Acieries Forges d'Anor, en indiquant les parcelles concernées.

Cession terrain ZA Saint Laurent ANOR projet SAS Jérôme TP

Mr PERAT rappelle que le gérant de l'entreprise avait souhaité un temps construire son bâtiment professionnel derrière son habitation, mais dans un espace boisé classé. La demande de STECAL dans le cadre du PLUI a été refusée en Conférence Intercommunale des Maires. Mr PERAT lui a donc proposé une implantation sur la zone concernée avec l'acquisition de 2500 m² à prendre sur une parcelle plus grande et indique que la société à court terme (5 ans) rachètera certainement 1500 m² supplémentaires.

Mr PERAT souhaite également une uniformisation des prix des terrains des zones d'activité sur l'ensemble de la CCSA.

Mr OXOBY prend la parole pour indiquer qu'il est important que les élus défendent leur territoire via l'aménagement de zones d'activités et l'implantation d'entreprises qu'il convient d'accompagner.

Le conseil valide à l'unanimité cette cession de terrain au prix de 8 euros le m².

Acquisition terrain (Frun shopping) pour aménagement sente piétonne

Le conseil à l'unanimité accepte l'acquisition auprès du syndicat des copropriétaires, d'une partie de la parcelle A 725 à hauteur de 160 m², à l'euro symbolique pour la réalisation d'une sente piétonne sur la ZAC de la Marlière.

TOURISME

Création et validation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunautaire

Suite à la présentation de cette proposition par Mme la Vice-Présidente de la commission tourisme, Mr HIRAUX rappelle que ce projet de création d'un Office de tourisme Intercommunautaire date de 2014. Il précise que des antennes seront maintenues sur chaque EPCI et qu'aucun licenciement de personnel n'interviendra.

Le fonctionnement se fera à budget constant.

Le conseil valide à l'unanimité la création de l'Office de tourisme Intercommunautaire, adhère aux statuts et dissout l'Office du Sud Avesnois avec effet au 31 décembre 2022.

Modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2023

Après la présentation par Mme la Vice-Présidente de la commission tourisme, Mr PERAT demande, rappelant le bon fonctionnement actuel de notre office du tourisme et des actions mises en place depuis quelques années, que les élus de la CCSA puissent conserver un lien avec le nouvel Office via nos représentants et via la commission tourisme.

Mr HIRAUX précise que l'OTSA est celui qui génère le plus de recettes actuellement sur l'arrondissement.

Le conseil valide à l'unanimité la modification des tarifs de taxe de séjour à compter du 01 janvier 2023

Méthode désignation représentants élus CCSA au CODIR futur

Le conseil valide le mode d'élection de nos représentants au CODIR du futur OTI en retenant la soumission au vote d'une liste bloquée

Election représentants CCSA au CODIR

Le conseil élit à l'unanimité les trois représentants de la liste pour représenter la CCSA au sein du CODIR de l'Office du Tourisme Intercommunautaire à intervenir.

Mr HIRAUX rappelle que les EPCI disposent de 3 membres chacun sauf l'Agglo qui aura 4 représentants pour tenir compte du poids de population.

Convention de mise à disposition temporaire -parcelles communales-projet RPN

Le conseil valide à l'unanimité la convention de mise à disposition temporaire à intervenir entre la CCSA et les communes dans le cadre du réseau point Nœud.

RESSOURCES HUMAINES

Lignes Directrices de Gestion

Le conseil prend acte de la présentation par Mr le Vice -Président en charge des RH, des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la CCSA.

Mr BETTIGNIES fait remarquer que dans le cadre des pactes, ont été écartés les transferts des écoles de musique et des médiathèques et qu'il n'y avait donc pas lieu, dans les LDG, de les faire apparaître comme évolutions potentielles dans les projets de la collectivité.

Mr HIRAUX répond qu'il n'en sera pas tenu compte.

Règlement intérieur du personnel

Mr CHIKH prend la parole pour exprimer son désaccord sur la réforme nationale imposée aux collectivités de mise en place des 1607 heures, estimant que c'est une réforme de trop pour les salariés. Il indique qu'il votera de ce fait contre le règlement intérieur.

Par 1 voix contre et 40 voix pour, le conseil valide le règlement intérieur du personnel qui s'applique à compter du 01 juillet 2022.

Création poste permanent contractuel cadre A

Il s'agit de remplacer Guillaume Vilaire agent titulaire, qui a quitté la collectivité, par un agent contractuel faute de candidature de fonctionnaire. Le conseil à l'unanimité valide ce recrutement.

Création emploi réseau Média'pass

Après la présentation de la proposition de recrutement, Mr PERAT rappelle que les fiches actions 2022 dans le cadre du PACTE SAT II ont été établies dans des délais très contraints. C'est dans cette démarche que la CCSA a déposé entre autres, une fiche action « pensez la culture pour tous » afin de permettre aux personnes peu ou pas mobiles d'accéder à la culture via un portage à domicile par un ambassadeur du réseau Media' Pass.

Il indique qu'il conviendra d'avoir la collaboration des CCAS et des élus pour connaître les personnes susceptibles d'être concernées par le projet.

Mr COBUT s'interroge sur le financement à venir de ce poste sachant que les subventions obtenues le sont pour une année et que le poste est susceptible d'être prolongé au-delà.

Mr PERAT répond qu'il veillera et suivra les financements de ce projet chaque année.

Mr PRONAU s'étonne que ce poste ne soit pas mutualisé avec celui actuel de l'agent en charge des interactions entre les différentes bibliothèques et médiathèques (livraisons des livres sollicités par les adhérents).

Mr PERAT répond que le poste sollicité ne consiste pas uniquement à des livraisons de livres, mais à établir un lien social avec les personnes isolées de la culture. Cet agent ne répond pas au profil recherché.

Mr SIMPERE est d'accord que sur le principe, ce poste fera doublon, mais précise que l'actuel gardien de la déchetterie qui prend en charge les tournées entre les médiathèques, devrait devenir l'agent de prévention de la CCSA. Ses tournées pourraient revenir à l'agent qui va être recruté

Par une abstention et 40 voix pour, le conseil valide la création de l'emploi

La séance est levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance
M. SIMPERE

Le Président,
M.HIRAUX